



Rapport annuel 2017

TRACES

TRAde Control and Expert System

AVANT-PROPOS

En 2017, TRACES a maintenu sa croissance annuelle à deux chiffres en termes de nombre d'utilisateurs actifs et de documents gérés dans le système.

Une inflexion claire de la stratégie a été initiée afin d'engager des discussions sérieuses avec les principaux partenaires commerciaux de l'Union européenne (UE) en vue d'activer les échanges de données électroniques entre leur plate-forme de certification SPS et TRACES, ainsi que l'activation de la capacité de signature électronique pour soutenir la certification SPS sans papier qui permet la simplification des processus de transaction et donc de faciliter le commerce.

La migration de la plate-forme TRACES Classic vers la plate-forme TRACES New Technology (TRACES-NT) est toujours en cours et devrait permettre de faire face à l'élargissement du champ d'application de TRACES établi par le règlement de contrôle officiel [OCR - Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil]. En effet, le OCR a créé un cadre unique pour les contrôles officiels tout au long de la chaîne agroalimentaire et a demandé à la Commission, en collaboration avec les États Membres, de mettre en place et de gérer un système informatisé de gestion de l'information sur les contrôles officiels (IMSOC) pour gérer, traiter et échanger automatiquement les données, l'information et les documents relatifs aux contrôles officiels. Le OCR prévoit que TRACES soit intégré à l'IMSOC d'ici la mi-décembre 2019 et exige que les opérateurs utilisent les documents d'entrée dans TRACES pour notifier à l'autorité compétente à la frontière de l'UE lors de l'arrivée de lots de marchandises et d'animaux couverts par le OCR.

Parallèlement, la loi phytosanitaire [PHL - Règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil] prévoit que TRACES devrait jouer un rôle central dans la délivrance des certificats phytosanitaires électroniques, particulièrement dans le cadre de l'échange électronique.

L'équipe de développeurs de TRACES se prépare activement à relever ce défi de taille et a commencé à offrir aux pays tiers et aux États Membres intéressés la possibilité d'utiliser TRACES-NT pour la délivrance de certificats phytosanitaires électroniques ainsi que de documents d'entrée connexes sur une base volontaire, bien avant l'échéance légale.

La même possibilité sera mise à disposition pour l'automne/hiver 2018 pour les documents d'entrée couvrant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine non animale et avant l'été 2019, pour les certificats sanitaires relatifs aux importations d'animaux et de produits animaux ainsi que les documents d'entrée connexes.

La capacité d'utiliser TRACES-NT pour les certificats commerciaux INTRA-UE sera fournie en 2020, un an avant la date d'application de la loi sur la santé animale [AHL - Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil]. Toutefois, une capacité de signature électronique sera mise à disposition pour ces certificats dans TRACES Classic d'ici le premier trimestre 2019.

Pour aider à relever le défi de la migration pour les utilisateurs de TRACES, l'équipe de support TRACES a été considérablement renforcée et ses méthodes modernisées. En outre, dans le cadre de l'initiative de la Commission " Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres " (BTSF), une coopération minutieuse et précise est en cours avec des contractants externes en vue d'établir des priorités et de maximiser les capacités de formation sur TRACES-NT au profit des utilisateurs TRACES.

Les premiers retours des utilisateurs de TRACES concernant la nouvelle plate-forme TRACES-NT, et en particulier les nouvelles fonctionnalités faciles d'utilisation offertes par celle-ci, sont très positifs et la migration vers TRACES-NT s'est déroulée sans heurts pour les 11 États Membres qui utilisent la plate-forme TRACES Classic depuis quelques années déjà.

Enfin, il est proposé de modifier le champ d'application des statistiques prévues dans le présent rapport annuel pour l'année 2017. Alors que dans les publications précédentes, les statistiques portaient principalement sur l'utilisation de TRACES par les partenaires commerciaux de l'UE en provenance de pays tiers, le présent rapport met principalement l'accent sur les activités des Postes d'Inspection Frontaliers de l'UE en fournissant le nombre de documents d'entrée produits (et la quantité correspondante gérée), ce qui fait de ce rapport un outil et une référence très utiles sur les importations dans l'UE d'animaux, de produits animaux, de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux d'origine non animale, d'usines dans l'UE ainsi que concernant le commerce intra-UE d'animaux.



Bernard Van Goethem
Direction générale de la santé
et de la sécurité alimentaire
Directeur Unité G

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME TRACES?

Le système TRACES est un outil de gestion en ligne multilingue qui permet de notifier, certifier et surveiller les échanges d'animaux, de produits d'origine animale, d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires d'origine non animale ainsi que de végétaux, de semences et de matériels de multiplication.

TRACES est un système d'administration en ligne, conforme aux exigences de la stratégie numérique de l'UE en faveur de la dématérialisation des documents sanitaires.

TRACES est un outil efficace pour assurer:

- la traçabilité (suivi des mouvements, à la fois au sein de l'UE et en provenance de pays non-UE);
- l'échange d'informations (obtention facile, pour les partenaires commerciaux et les autorités compétentes, d'informations sur les mouvements de leurs lots, et accélération des procédures administratives);
- la gestion des risques (réaction rapide aux menaces sanitaires grâce au traçage des mouvements des lots et facilitation de la gestion des risques pour les lots rejetés).

TRACES vise à renforcer la coopération avec les partenaires de l'UE, à faciliter les échanges, à accélérer les procédures administratives et à améliorer la gestion des risques sanitaires, tout en luttant contre la fraude et en renforçant la sécurité de la chaîne alimentaire, la santé animale et, à l'avenir, la santé des végétaux.

Genèse

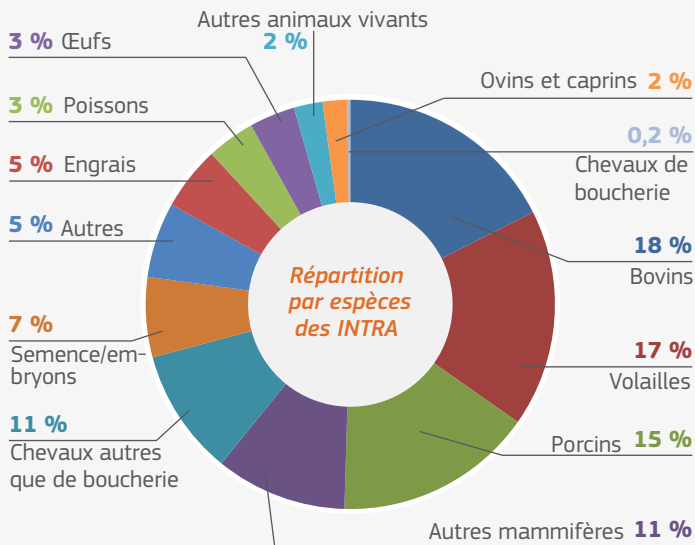
À la suite de l'épidémie de peste porcine classique qui a frappé l'Europe en 1997, un rapport de la Cour des comptes (n° 1/2000) a donné lieu à une résolution du Parlement européen (A5-396/2000) invitant la Commission européenne à améliorer la traçabilité des mouvements d'animaux au sein du marché unique.

En conséquence, la décision 2003/24/CE de la Commission du 30 décembre 2002 concernant le développement d'un système informatique vétérinaire intégré a prévu l'élaboration d'un nouveau système informatique; elle a été suivie par la décision 2003/623/CE de la Commission du 19 août 2003 concernant le développement d'un système informatique vétérinaire intégré dénommé TRACES. La décision 2004/292/CE de la Commission relative à la mise en application du système TRACES et modifiant la décision 92/486/CEE a rendu le système obligatoire pour tous les États membres à partir du 1er janvier 2005.

LE MARCHÉ UNIQUE

Certificats sanitaires pour les échanges intra-UE (INTRA)

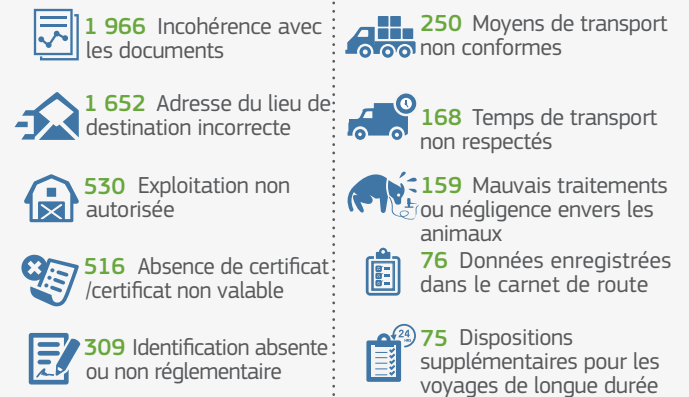
Quelques 1 505 autorités locales compétentes (dont 52 membres de l'AELE) ont délivré au total 792 815 certificats sanitaires pour les échanges intra-UE, dont 32 303 étaient destinés à des fins d'exportation assortie d'un transit par le territoire d'un État membre. Environ 50 % des certificats INTRA sont délivrés pour des échanges de bovins, de porcins et de volailles, chaque catégorie représente environ un tiers du total. Le nombre de certificats INTRA



délivrés pour les chevaux enregistrés ne couvre pas tous les échanges intra-UE de cette espèce animale, car la délivrance d'un tel certificat pour cette espèce n'est pas obligatoire. Les échanges de lisier non traité représentent 5 % de l'ensemble des certificats INTRA.

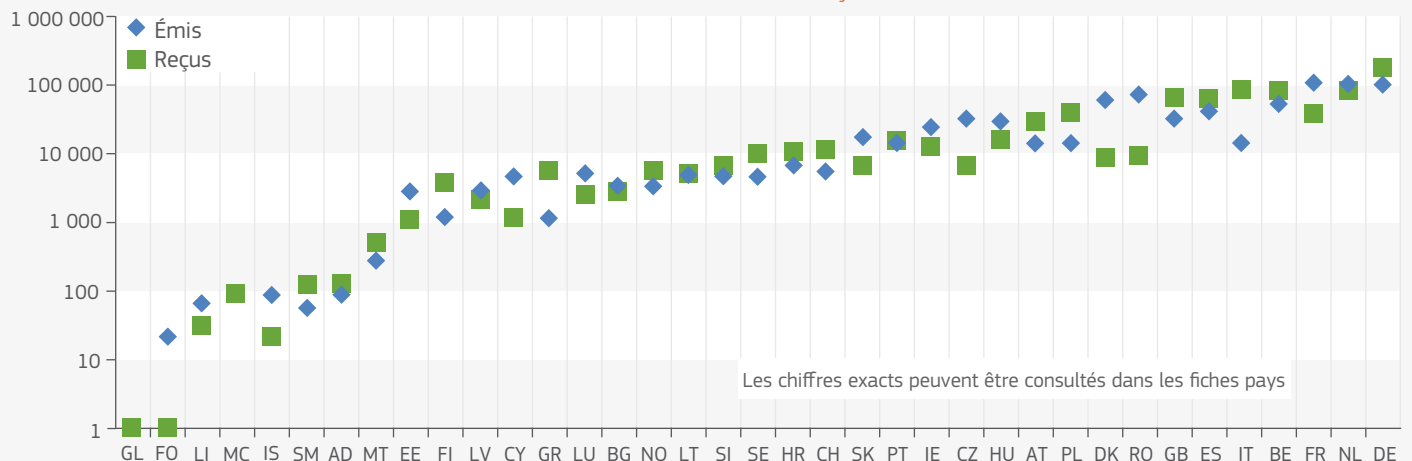
103 278 lots ont été contrôlés. Il a été découvert 8 057 lots avec des infractions relatives à la santé animale et 1 487 relatives au bien-être.

Raison de refus / Nombre de rejets d'INTRA émis et reçus



Environ 4 millions de têtes de bétail, 34 millions de porcs, 3 millions de moutons et 1,3 milliard de volailles ont été échangés entre les États membres de l'UE et de l'AELE, en plus de 390 000 mouvements.

Nombre d'INTRA émis et reçus

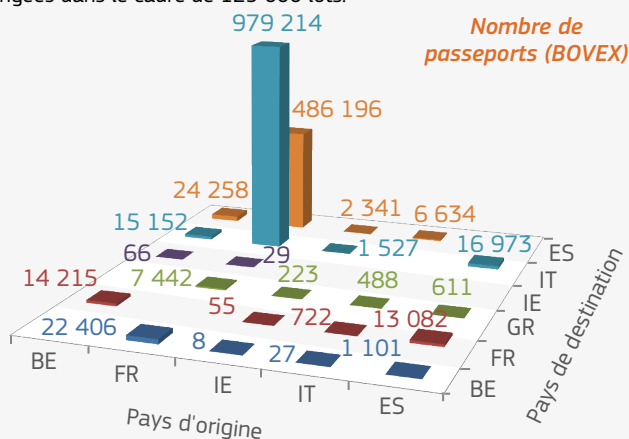


LE MARCHÉ UNIQUE

Bovine Exchange (BOVEX)

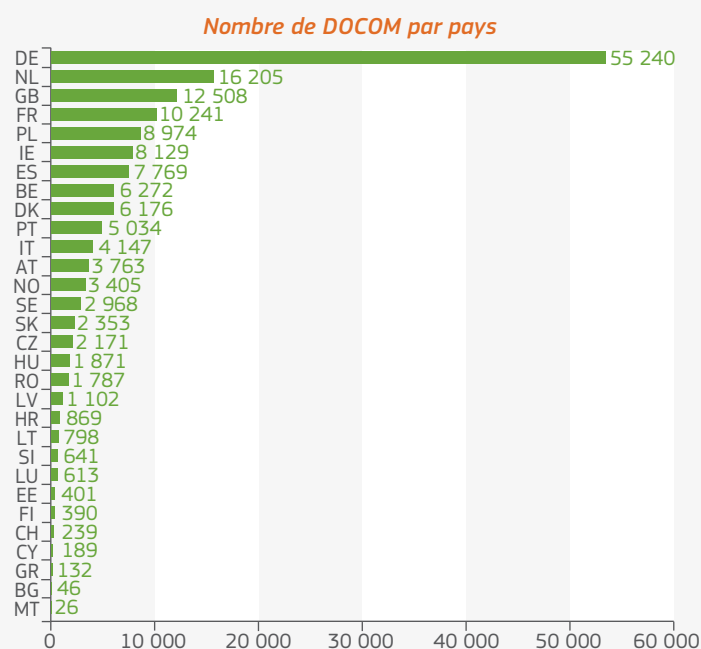
BOVEX est une interface spécifique liée à TRACES, qui permet l'échange automatique des données d'identification des bovins entre les bases de données nationales pertinentes. L'objectif est de numériser les passeports des bovins, de gagner du temps et d'éviter les erreurs lors de l'introduction des données du passeport dans les bases de données nationales à la réception des bovins. Pour améliorer la qualité des données échangées l'obligation de lister, dans le certificat sanitaire, tous les numéros de passeport des bovins commercialisés a été introduite en mars 2015. En 2017, la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie et l'Espagne se sont échangés plus de 1,7 million de bovins en plus de 56 000 lots et ce sont plus de

1 592 000 passeports qui ont été intégrés automatiquement via BOVEX dans les bases de données nationales, soit plus de 92 % des envois. Même si ces six pays pilotes représentent 41 % de l'ensemble des passeports échangés, le défi est de taille, avec environ 4,3 millions de têtes de bétail échangées dans le cadre de 129 000 lots.



Document commercial pour les échanges intra-UE de sous-produits animaux (DOCOM)

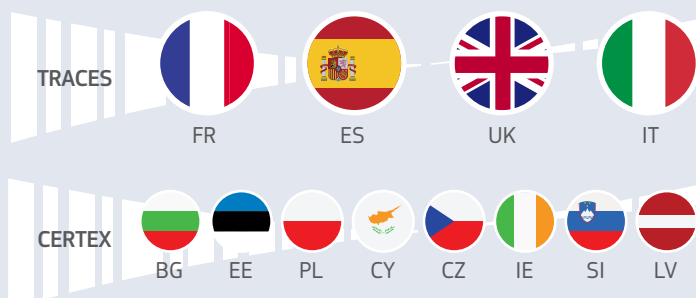
Aux fins du respect de l'obligation prévue à l'article 4, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1069/2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine (en ce qui concerne le commerce des sous-produits animaux dans l'UE), la notification de la validation d'un document commercial (DOCOM) dans TRACES a été mise en œuvre en mai 2012. L'opérateur économique peut établir et valider ce document DOCOM directement; les autorités compétentes des lieux d'origine et de destination sont informées des mouvements de sous-produits. L'autorité compétente du lieu de destination doit accuser réception des marchandises. Si nécessaire, comme dans le cas du lisier non traité, un lien est automatiquement créé dans TRACES entre le document DOCOM et le certificat INTRA. En 2017, 164 459 documents DOCOM ont été émis par les États membres de l'UE et les pays de l'AELE.



CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES

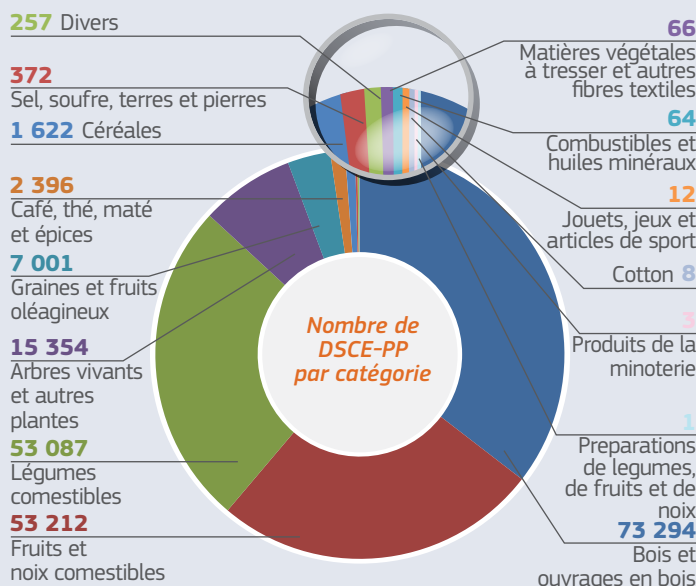
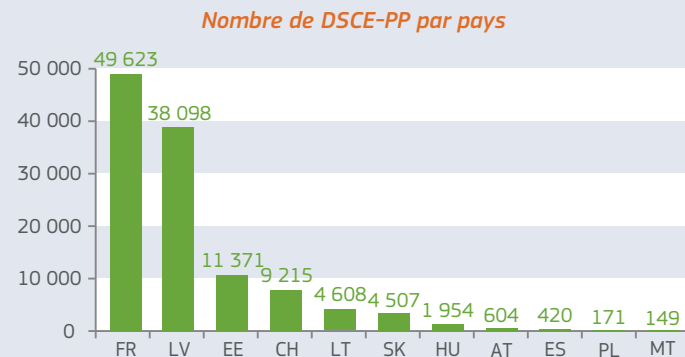
Guichet douanier unique et numérisation

L'interconnexion de TRACES avec les systèmes douaniers est en cours dans le cadre de la mise en place d'un guichet unique pour les administrations douanières. L'objectif est d'automatiser l'intégration des documents sanitaires élaborés dans TRACES dans leur système douanier en vue de numériser intégralement les procédures de contrôle à la frontière. La France (2009), l'Espagne (2012), le Royaume-Uni (2014) et l'Italie (2014) ont mis en œuvre leur propre système. La Bulgarie, L'Estonie, la Pologne et Chypre ont rejoint la République tchèque, l'Irlande, la Slovénie et la Lettonie en mettant en œuvre l'interface générique CERTEX (Certificates exchange; ex SPEED 2) développée en collaboration avec la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD).



Document sanitaire commun d'entrée pour les végétaux et la protection des végétaux (DSCE-PP)

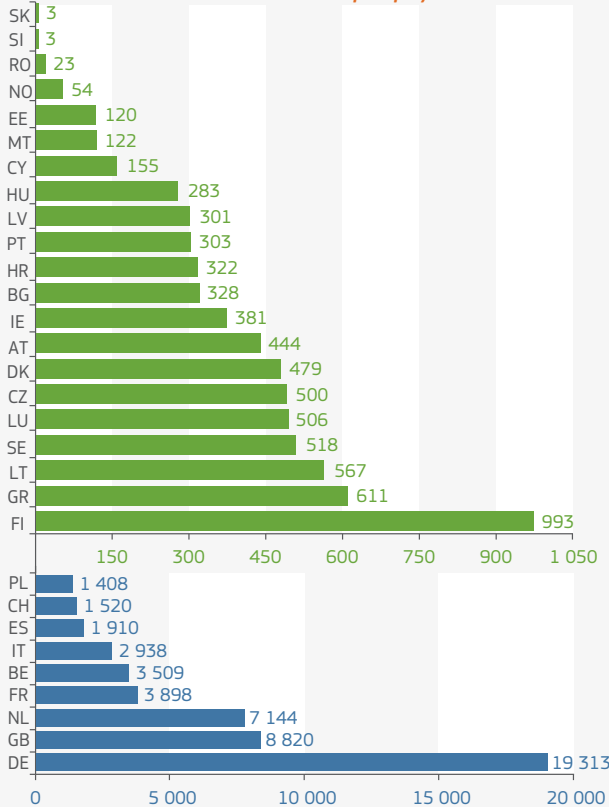
Ce module lancé le 22 avril 2013 et connecté à EUROPHYT le 21 octobre 2014 a été installé en novembre 2017 sur la nouvelle plateforme TNT couplé avec le module de certification à l'importation au sein de l'UE. En décembre 2016 a été intégré le contrôle des espèces exotiques envahissantes conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 pour les animaux et les plantes. Ce sont 10 États membres et la Suisse qui ont utilisé ce module en 2017, pour produire 120 720 DSCE-PP, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2016.



Document vétérinaire commun d'entrée pour les animaux (DVCEA)

Sur les 57 476 DVCEA délivrés, 567 ont été rejetés, ce qui correspond à environ 1 % du nombre total de lots. La présentation d'un certificat non valable ou l'absence de certificat était la principale raison de rejet. En décembre 2016 a été intégré le contrôle des espèces exotiques envahissantes conformément à l'article 15 du règlement 1143/2014 pour les animaux et les plantes.

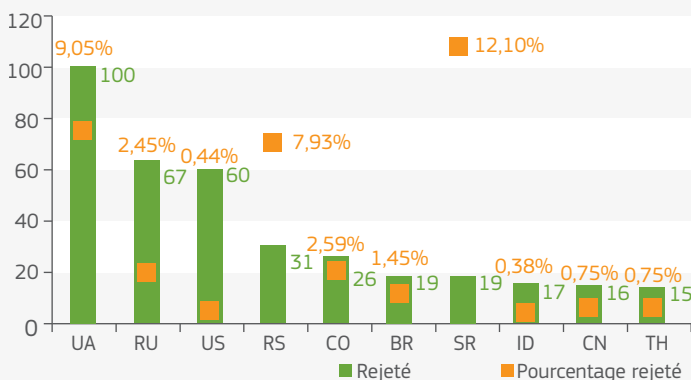
Nombre de DVCEA par pays



Raison de refus / Nombre de rejets



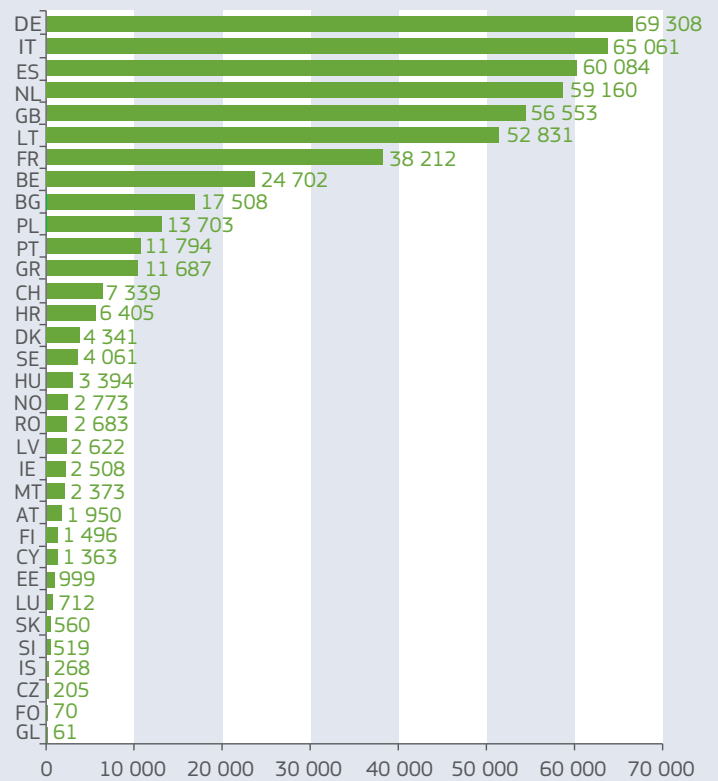
Les 10 premiers pays d'origine pour les refus



Document vétérinaire commun d'entrée pour les produits d'origine animale (DVCEP)

Sur les 526 906 DVCEP délivrés, 5 761 ont été rejetés, ce qui correspond à environ 1,1 % du nombre total de lots. Plus de la moitié d'entre eux ont été rejetés en raison de la présentation d'un certificat non valable ou de l'absence de certificat. Environ 17 % des documents ont été délivrés à des fins de transit. Parmi ces 91 212 lots en transit, 19 780 étaient destinés aux bases militaires américaines situées en Allemagne (11), en Italie (4), en Espagne (2) et en Grèce (1).

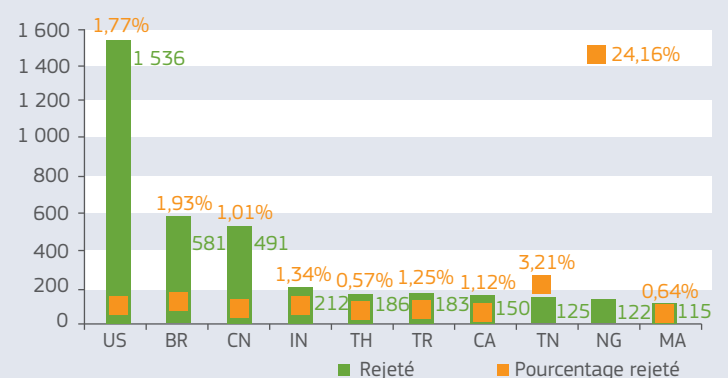
Nombre de DVCEP par pays



Raison de refus / Nombre de rejets



Les 10 premiers pays d'origine pour les refus



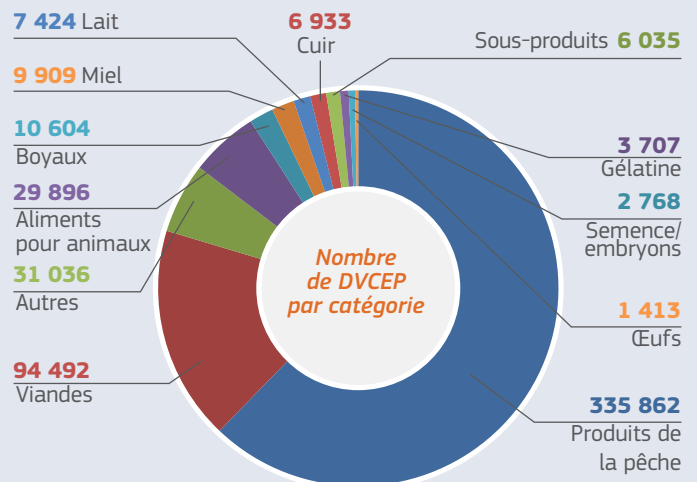
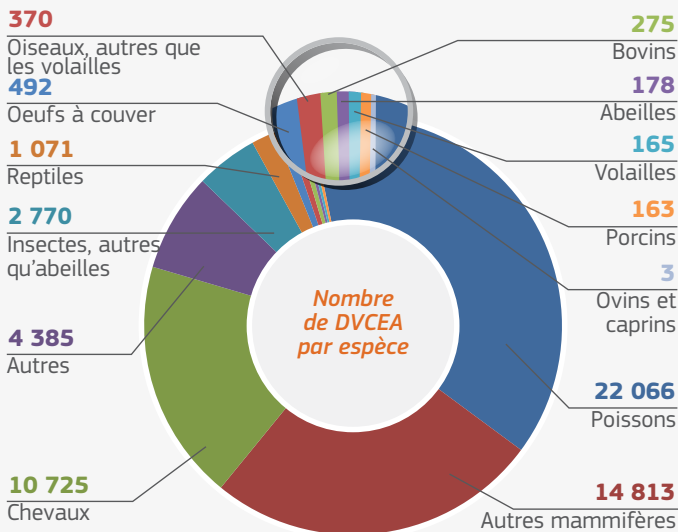
Certificat d'inspection électronique pour les produits biologiques importés (COI)

Ce module, lancé le 19 avril 2016, conformément au règlement (CE) n° 1235/2008 relatif à l'importation de produits biologiques et au règlement d'exécution (UE) 2016/1842 qui consacre TRACES comme le système de gestion électronique des certificats d'inspection, s'intègre dans le plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'UE. L'utilisation obligatoire de TRACES est entrée en vigueur le 19 octobre 2017.

Environ 21 267 certificats COI ont été délivrés en 2017.

Autorisation FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade)

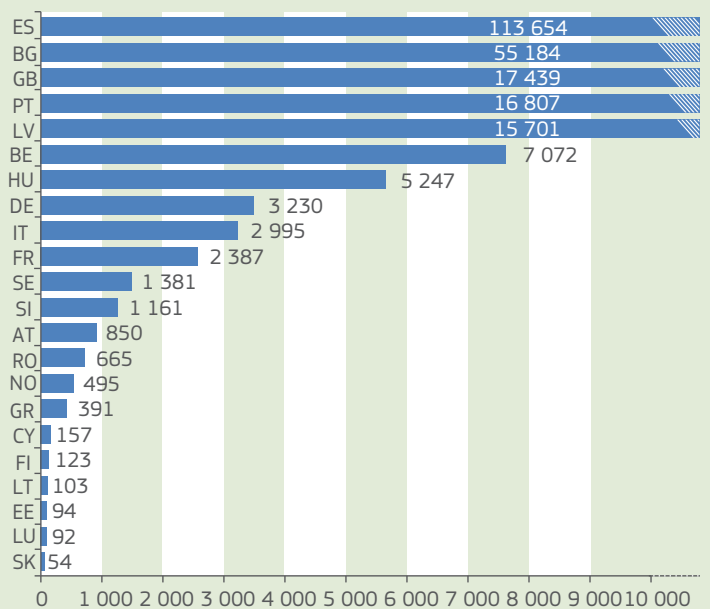
Ce module a été lancé le 15 novembre 2016 pour la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1024/2008 relatif aux importations de bois dans l'UE dans le cadre de la politique environnementale de l'UE pour la protection des forêts. 9 405 autorisations validées par 10 pays (Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Malte, Suède) ont été intégrées dans TRACES et contrôlées par les douanes. Elle ne concerne que des bois en provenance d'Indonésie, seul pays en conformité pour délivrer des autorisations.



Document commun d'entrée pour les produits d'origine non animale (DCE)

Le module DCE est utilisé sur une base volontaire par 21 États membres (Chypre ayant rejoint les 20 EM volontaires en 2017) et la Norvège; 245 282 documents ont été délivrés dont 1 110 ont été rejetés. Le module a été introduit dans le système TRACES en juin 2011 pour donner aux États membres la possibilité de mettre en œuvre le règlement (CE) n° 669/2009 de la Commission en ce qui concerne les contrôles officiels renforcés à l'importation de certains aliments pour animaux et certaines denrées alimentaires d'origine non animale et le règlement d'exécution (UE) n° 884/2014 de la Commission fixant des conditions particulières applicables à l'importation de certains aliments pour animaux et de certaines denrées alimentaires venant de certains pays non-UE en raison du risque de contamination par les aflatoxines. Certains États membres utilisent ce module pour déclarer d'autres produits, qui ne relèvent pas des règlements précités, par exemple les matériaux en contact avec les denrées alimentaires.

Nombre de DCE par pays



Contrôles renforcés (REC) et lien avec le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF)

Depuis septembre 2008, un lien a été créé entre TRACES et le système RASFF afin de ne pas devoir réintroduire dans le RASFF les données déjà enregistrées dans TRACES. Ce lien permet, le cas échéant, de compléter le formulaire de déclaration RASFF pré-rempli, et d'informer le point de contact national et la Commission européenne.

En janvier 2012, le module des contrôles renforcés (REC), définis à l'article 24 de la directive 97/78/CE fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays non-UE introduits dans la Communauté, a été mis en œuvre dans le système TRACES. Ce module permet un contrôle au niveau de l'UE des 10 lots successifs provenant d'un établissement ciblé, au lieu du niveau national ou du niveau du poste d'inspection frontalier.

Un total de 1 450 notifications RASFF ont été effectuées par l'intermédiaire de TRACES, dont 152 concernaient des procédures REC. Les produits de la pêche représentent 51 % des REC, suivis

par la viande hachée/préparations de viande; qui représentent 15 %. Les contaminations chimiques (45 %) et microbiologiques (46 %) sont les motifs principaux des REC. Au total, 15 pays non-UE ont été concernés par les REC, principalement le Brésil (37 %), l'Inde (11 %), le Viêt Nam (8 %), la Thaïlande (7 %) et l'Indonésie (7 %).

Pays ayant plusieurs REC



Catégorie de REC	Nombre de REC	Catégorie de REC	Nombre de REC
Salmonelles	59	Autres	3
Métaux lourds	42	Anti-inflammatoires non stéroïdiens	3
Antibiotiques	20	Ingrédient non autorisé	2
Autres bactéries	7	Monoxyde de carbone	2
Histamine	5	Antiparasitaires	1
Sulphites	4	Acide salicylique	1
Colorants	3		

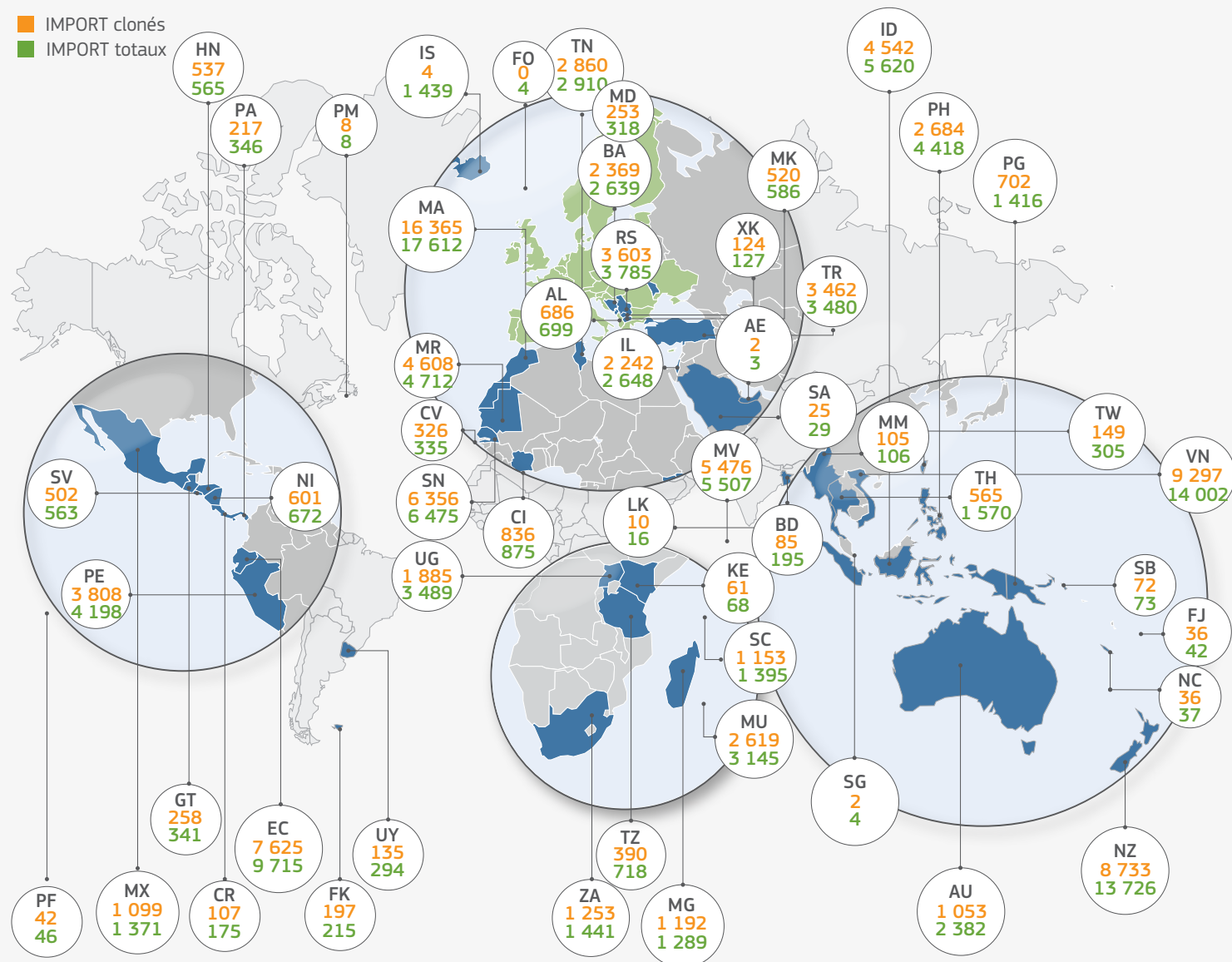
Total 152

COOPÉRATION AVEC LES PAYS NON-UE

Certificats pour l'importation dans l'UE (IMPORT)

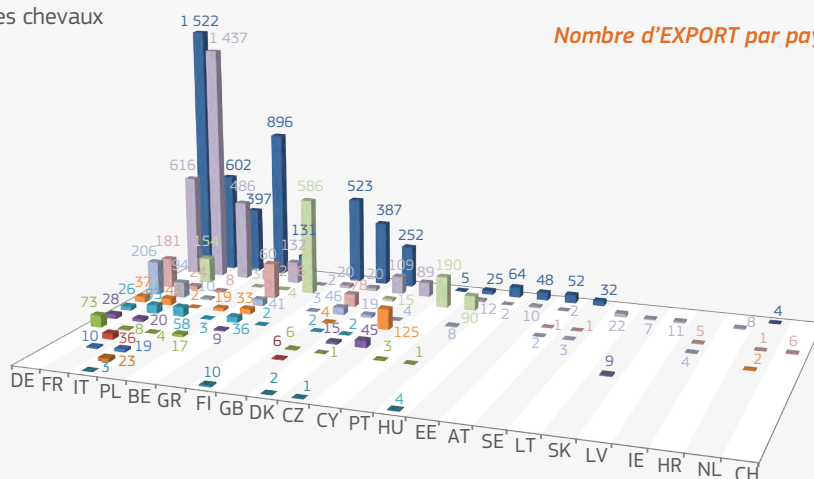
Créé en 2006, ce module a été lancé en 2008 afin de faciliter les échanges avec les pays non-UE en mettant à leur disposition des versions actualisées et consolidées de l'ensemble des certificats d'exportation vers l'UE, traduites dans toutes les langues officielles de l'Union, et en leur donnant accès aux informations sur les décisions prises par les postes d'inspection frontaliers. En 2017, 54 pays non-UE et territoires d'outre-mer ont délivré 128 149 certificats. Les Émirats arabes unis, l'Albanie, le Bangladesh, le Sri Lanka, l'Arabie Saoudite, Singapour et la Thaïlande ont commencé à utiliser TRACES à travers son interface tandis que la Nouvelle Zélande et l'Australie ont connecté leur système de certification à TRACES. Environ 80 % des certificats IMPORT ont été utilisés par les postes d'inspection frontaliers pour générer automatiquement la première partie des DVCE, ce qui permet d'accélérer les procédures administratives à la frontière.

Diffusion de TRACES à travers le monde



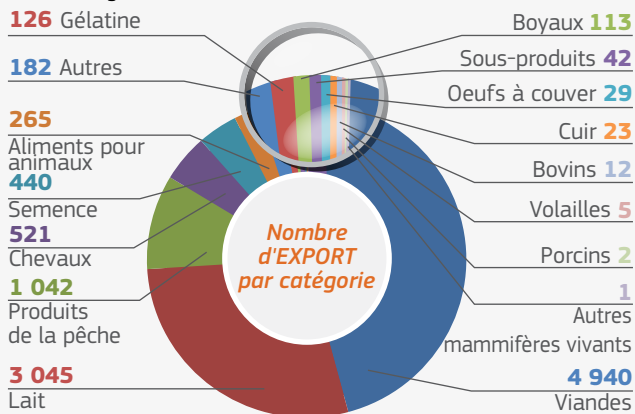
Nombre d'EXPORT par pays

- Animaux vivants autres que les chevaux
- Cuir
- Oeufs à couvrir
- Sous-produits
- Boyaux
- Gélatine
- Autres
- Aliments pour animaux
- Semence
- Chevaux
- Produits de la pêche
- Lait
- Viandes



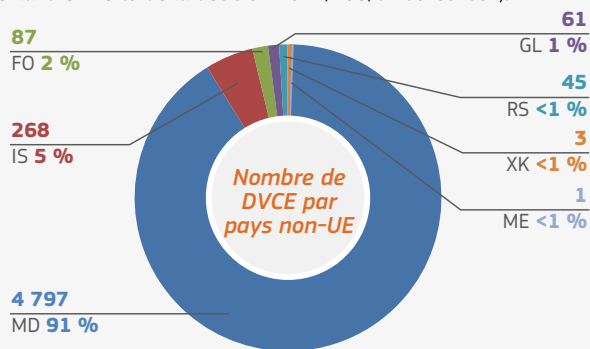
Certificats pour l'exportation à partir de l'UE (EXPORT)

Créé en 2009, ce module a été mis en service en 2011. En 2017, 22 États membres plus la Suisse et l'Union douanière de l'UE ont délivré 10 788 certificats d'exportation avec l'un des 76 certificats harmonisés négociés avec le Canada, le Chili, Hong Kong, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Peru, les États-Unis, l'Ukraine et la Russie depuis 2017. 46 % de ces certificats concernaient la viande, 28 % le lait, 10 % les produits de la pêche 5 % les chevaux enregistrés et 4 % la semence.



Documents vétérinaires communs d'entrée (DVCE)

La possibilité, pour un pays non-UE, d'utiliser le module de certification des contrôles à la frontière a également permis aux pays candidats d'acquérir de l'expérience dans l'environnement réel du système TRACES, dans la perspective de leur élargissement à l'Union européenne. Le mécanisme du module DVCE est identique à celui prévu pour les États membres, sans contrôle concernant les pays ou les établissements autorisés à exporter. Au total, 5 262 DVCE ont été émis par 6 pays (le Kosovo⁽¹⁾, la Serbie, l'Islande, les Îles Féroé, la Moldavie et le Monténégro) et un territoire d'outre-mer (le Groenland en vertu de la décision 2011/408/UE du Conseil).



FORMATION

États membres

Dans le cadre du programme « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » (programme BTSF), sept sessions ont été organisées pour les États membres en 2017 (deux sur les DVCE, une sur les DCE, deux sur les INTRA, une sur les DSCE-PP et une sur COI). Environ 180 personnes ont reçu une formation sur la façon d'utiliser les différents modules de TRACES.

Dans le cadre du budget interne de la DG SANTE, quatre sessions de formation ont été organisées

pour les États membres de l'UE en 2017: un pour FLEGT (Grèce et Chypre), deux pour COI (France et Allemagne) et un pour PHYTO (Allemagne).

Pays non-UE

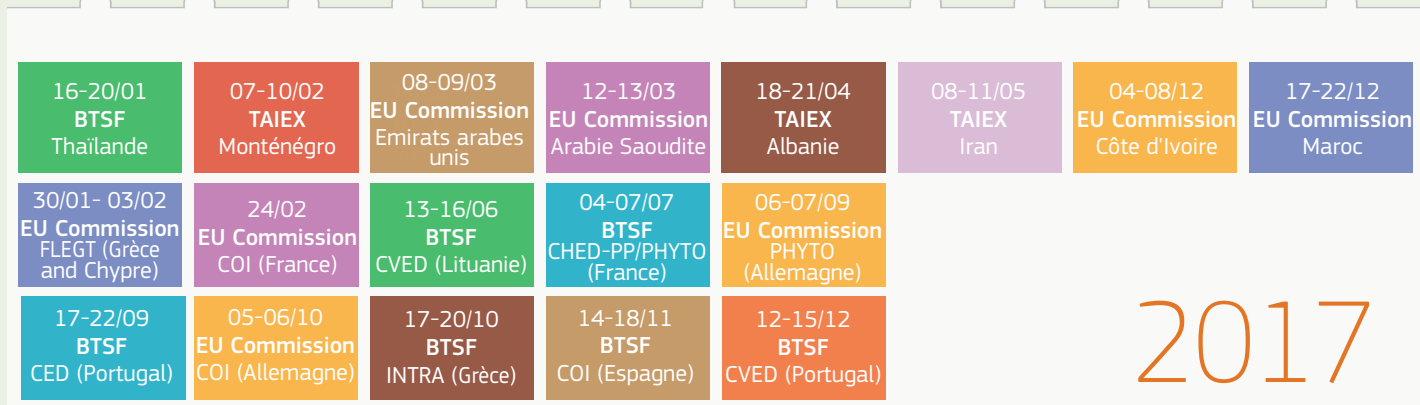
Dans le cadre du programme mondial BTSF, une mission de formation soutenue a été organisée en Thaïlande (janvier). Cette formation a été un succès pour la Thaïlande qui a commencé à utiliser TRACES en mars 2017.

Dans le cadre de l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), deux sessions de formation ont été organisées à l'intention des pays qui relèvent de la politique de

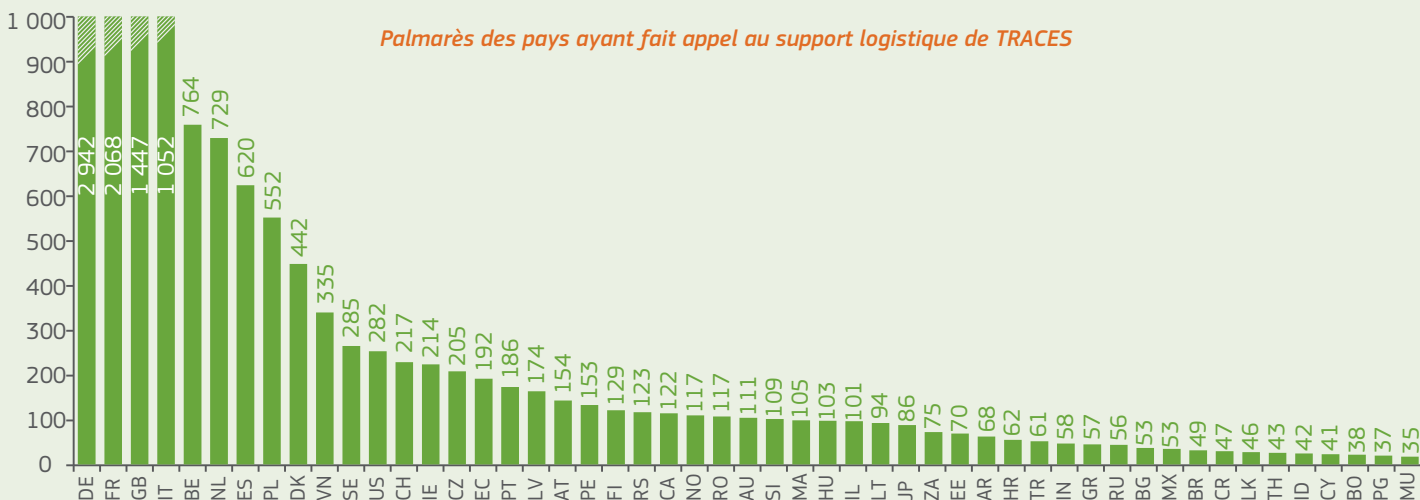
voisinage: au Monténégro (février) et en Albanie (avril). L'Albanie a rejoint les pays qui utilisent TRACES en avril 2017.

Parallèlement à la levée des sanctions en Iran, une session de formation s'est tenue en mai dans le cadre de TAIEX. Cette formation a été organisée afin de mieux suivre les importations en provenance d'Iran, dans le cadre de la normalisation des relations avec l'UE.

Dans le cadre du budget interne de la DG SANTE, quatre sessions de formation ont été organisées pour les pays tiers: aux Émirats arabes unis et en Arabie saoudite (tous les deux en mars), en Côte d'Ivoire et au Maroc (en décembre).



2017



Palmarès des pays ayant fait appel au support logistique de TRACES

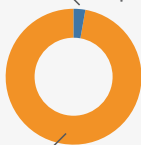
⁽¹⁾ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

SOUTIEN AUX UTILISATEURS

16 011 demandes
ont été effectuées en 2017



1,8 % par
téléphone



98,2 % par
courrier



84,23 % des cas ont été résolus
dans les 8 heures



FAITS ET CHIFFRES

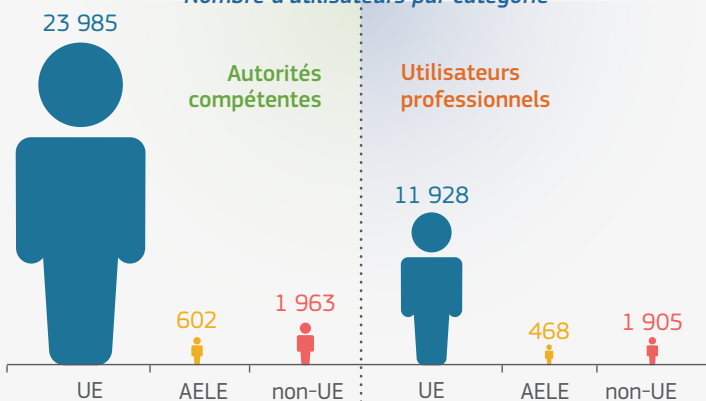
Multilinguisme

Le système TRACES est un outil de gestion en ligne multilingue avec une interface utilisateur disponible en 39 langues: les 23 langues officielles de l'UE, ainsi que l'albanais, le bengali, le bosnien, le chinois, l'islandais, l'indonésien, le coréen, le macédonien, le norvégien, le russe, le serbe, le turc, le vietnamien et en 2017, le farsi, le monténégrin et l'ukrainien. Le caractère multilingue de TRACES réduit le risque d'erreur lors de la délivrance de certificats élaborés dans la langue maternelle de l'opérateur, tout en assurant le respect de l'obligation de produire les certificats dans les langues pertinentes, conformément à l'annexe VI du règlement (CE) n° 854/2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.

Utilisateurs

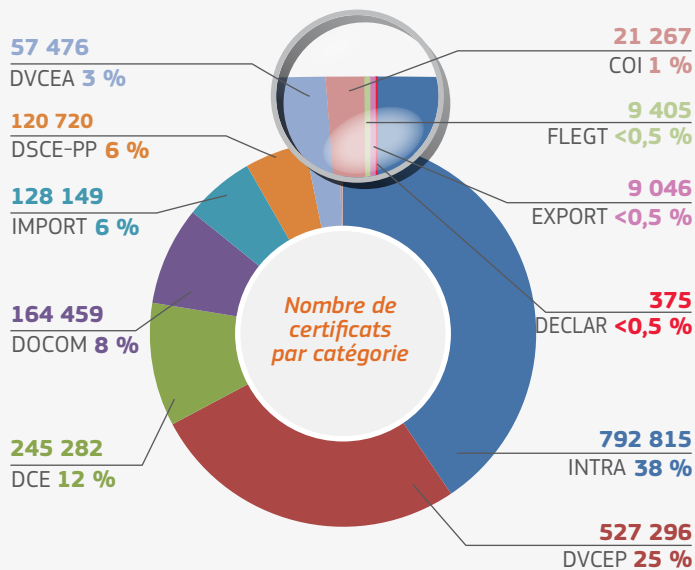
En 2017, 40 851 utilisateurs actifs étaient enregistrés, dont 65 % étaient membres des autorités compétentes et 35 % étant des acteurs du secteur privé.

Nombre d'utilisateurs par catégorie



Certificats et documents

Total: 2 076 290



CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Commission européenne
 Direction générale de la santé
 et de la sécurité alimentaire
 Unité G5, Secteur TRACES
 B232 07/014
 B-1049 Bruxelles
 Tél. +32 22976350



Courriel: sante-traces@ec.europa.eu
 Application: <https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces>
 Internet: <http://www.ec.europa.eu/traces>
 Présentation: <http://www.prezi.com/user/TRACES>
 Boîte à outils
 TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>



Office des publications

Luxembourg: Office des publications
de l'Union européenne, 2018

© Union européenne, 2018
Publication autorisée, moyennant
mention de la source.

Print	PDF
ISBN 978-92-79-69521-6	ISBN 978-92-79-69522-3
ISSN 2467-0286	ISSN 2467-0332
doi:10.2875/513683	doi:10.2875/377232
EW-BD-17-001-FR-C	EW-BD-17-001-FR-N